

DEPARTEMENT DE L'AUBE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020**

Date de convocation et d'affichage : 10 juillet 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 41.

**Présents :**

ABEL JEAN-PIERRE	GARIGLIO Elisabeth	OUADAH Karima
BAGATTIN Mélanie	GARNERIN David	PAUWELS Cécile
BAROIN François	GATOUILLAT Marcel	PETIT Christine
BAUDOUX Bruno	GAURIER Claude	POIVEZ Kevin
BAZIN-MALGRAS Valérie	GAUTHIER Anne-Sophie	PORTIER-GUENIN Françoise
BEAUSSIER Jean-Marie	GERARD Fabien	POTTIER Denis
BECARD Francis	GIRARD Marc	QUINTART Sylvie
BETTINGER Sylviane	GIRARDIN Olivier	RAGUIN Jacky
BILLET André	GONCALVES José	REHN Yves
BLANCHARD Dominique	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RESLINSKI Jean-François
BLASCO Thierry	GUILLAUMET Virginie	RICHARD Sophie
BLASSON Christian	GUITTON Jordan	ROBLET Bernard
BOICHUT Daniel	GULTEKIN Gulcan	ROUSSEAU Pauline
BOISSEAU Dominique	GUNDALL Philippe	ROUSSELOT Nicole
BOUDADI Rachida	HANDEL William	SAINTON Michel
BRANLE Christian	HELIOT-COURONNE Isabelle	SAUVAGE Philippe
BURRI Marie-Luce	HENNEQUIN Virgil	SEBEYRAN Marc
BUTAT André	HENRI Pascal	SERRA Frédéric
CASTEX Jean-Marie	HIMEUR Aïcha	SOMSOSIS Hervé
CHALVET Marie-Ange	HIRTZIG Jack	THIENOT Régis
CHAMPAGNE Anicet	HONORÉ Nicolas	THOMAS Christine
CHAMPAGNE Bernard	HOUARD Bruno	VIART Jean-Michel
CHEVALIER Bertrand	HUBINOIS Alain	ZAJAC Anna
CHOISELAT Emmanuel	HUMBERT Christophe	
CHOMAT Christophe	JOLLIOT Marie-France	
COCHET Jean-Michel	JOUAULT Gervaise	
CORNEVIN Jean-Pierre	LANDREAT Pascal	
COURTOIS Jean-Christophe	LANOUX Claudie	
DA ROCHA Katia	LE CORRE Marie	
DAHDOUH Fadi	LEBECQ Jérémy	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DEHARBE Dominique	LEDOUBLE Catherine	
DELAITRE Guy	LEPRINCE Didier	
DESROUSSEAUX Pascal	LEQUIEN Ombeline	
DRAGON Jean-Luc	LEROY Marie-Thérèse	
DRIAT Boris	LEYMBERGER Brigitte	
DUCHÊNE Annie	MAGLOIRE Arnaud	
DUQUESNOY Olivier	MALARMEY Michelle	
DUSACQ Maxime	MANDELLI François	
FARINE Bruno	MARTY Rémy	
FINOT Patrick	MEIRHAEGHE Jean-François	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Sonia	
FRAENKEL Stéphanie	MENNETRIER Nicolas	
FRAPIN David	MONTAGNE Jean-Jacques	
GACHOWSKI Jacques	NINOREILLE Francine	

**Représentés :** VOLHUER Michel par HENRION Céline, RENOIR Gilles par MONTARON Fabienne, SIMON Eric par ROUSSELOT Sébastien

**Excusés et ont donné pouvoir :** BACHMANN Jean-Marie à GAURIER Claude, GOUJARD Pascal à DRAGON Jean-Luc, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LEDOUBLE Catherine, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MOSER Alain à GIRARDIN

Olivier, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à THOMAS Christine, DENIS Valéry à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à HONORE Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, CAFFET Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie, BLANCHON David à ZAJAC Anna, DAUTET Loëtitia à GACHOWSKI Jacques

**Excusés** : RICHARD Vincent, GRIENENBERGER Daniel, VAN DE ROSTYNE Alain, GAURIER Marlène, GROSJEAN Patrick, MARTINOT Bruno

Le Conseil communautaire a désigné Ombeline LEQUIEN comme secrétaire de séance.

<b>DELIBERATION N°27</b>	<b>Attributions 2020 de fonds de concours au titre du guide des aides</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Catherine LEDOUBLE</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>116</b>	<b>129</b>	<b>129</b>			

**Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020**

**ATTRIBUTIONS 2020 DE FONDS DE CONCOURS  
AU TITRE DU GUIDE DES AIDES**

**Exposé**

**1. Dispositif de soutien aux équipements publics structurants**

Pour l'année 2020, les crédits nécessaires au versement des fonds de concours attribués au titre de ce dispositif s'élèvent à 2 200 000 € et sont inscrits au chapitre 204 du Budget Primitif.

Afin de garantir une bonne gestion des crédits dédiés à ce dispositif, des fonds de concours ont été approuvés sur deux exercices budgétaires en 2019 pour trois projets portés par les communes d'Assenay, de Rosières-près-Troyes et de Saint-Julien-les-Villas.

Ainsi, la somme de 206 739 € a été accordée au titre du BP 2019 et le reliquat de 454 698 € proposé au vote du BP 2020. Il est donc proposé de confirmer l'attribution d'un montant global de 454 698 € en 2020. Le détail des attributions proposées figure dans la décision.

Par ailleurs, compte-tenu de l'éligibilité des opérations et de la complétude de 18 dossiers, il vous est proposé d'attribuer les fonds de concours aux communes pour les opérations indiquées ci-après :

**Communes de moins de 1 000 habitants**

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Cormost – Travaux de voirie

La Commune de Cormost a réalisé plusieurs travaux de voirie sur la RD1 et la RD 85, notamment l'aménagement d'un mini giratoire et l'aménagement de zones de stationnement.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 20 juillet 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 95 017 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 19 003 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Courteranges – Salle multi-activités (phase 1 et phase 2)

Cette opération porte sur la construction d'un foyer communal à Courteranges, composé de deux salles (transformables en une seule) destinées à accueillir de multiples activités telles que des spectacles, des repas, des réunions ou manifestations associatives afin de créer des liens intergénérationnels.

La première phase de cette opération consiste en la construction d'une halle en bois de 140 m<sup>2</sup> comprenant le clos et le couvert. La deuxième phase concerne l'aménagement intérieur de la halle.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 15 janvier 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 299 897 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 59 979 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Crésantignes – Travaux de couverture de l'église (2<sup>ème</sup> tranche)

La Commune de Crésantignes souhaite réhabiliter son église et notamment sa toiture qui est fortement détériorée. Le coût de la réhabilitation étant important, la commune réalise les travaux en plusieurs tranches.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

Pour cette deuxième phase, l'assiette éligible du projet est estimée à 48 954 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 9 791 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Crésantignes – Travaux de rénovation du clocher

Dans la continuité des travaux de restauration de la toiture d'église, la Commune de Crésantignes réalise également des travaux de rénovation de son clocher.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 44 188 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 8 838 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Crésantignes – Travaux de restauration du lavoir

La Commune de Crésantignes souhaite réaliser des travaux sur la toiture de son lavoir afin qu'il soit réhabilité.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 31 074 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 6 215 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Crésantignes – Restauration du préau de l'école

La Commune de Crésantignes souhaite réaliser la restauration du préau de l'école communale qui accueille des enfants du regroupement scolaire intercommunal de son secteur (qui comprend neuf communes). Le préau présentant des problèmes sécuritaires, sa restauration est nécessaire.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 15 janvier 2020.

L'assiette éligible du projet est estimée à 6 380 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 1 276 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Dierrey-Saint-Pierre – Aménagement de l'accessibilité de l'Allée des Champs

La Commune de Dierrey-Saint-Pierre souhaite mener des travaux d'aménagement de l'accessibilité de l'Allée des Champs.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 51 063 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 10 213 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Fontvannes – Mise aux normes du complexe sportif

La Commune de Fontvannes souhaite mener des travaux afin de répondre à l'obligation de mise aux normes du complexe sportif. Ces travaux consistent à implanter des modulaires et à installer des grillages de protection.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 394 522 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 78 904 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Jeugny – Rénovation de la toiture de la mairie

La Commune de Jeugny souhaite restaurer la toiture de la mairie afin d'éliminer les infiltrations constatées.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 24 859 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 4 972 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Le Pavillon-Sainte-Julie – Eclairage public

La Commune de Le Pavillon-Sainte-Julie a mené des travaux de remplacement de l'installation de l'éclairage public.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 15 septembre 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 19 154 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 3 831 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Montaulin – Travaux de couverture de l'église de Daudes

La Commune de Montaulin souhaite réaliser des travaux de réfection de la toiture de l'église du hameau de Daudes.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 23 906 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 4 781 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Montaulin – Travaux d'accessibilité

La Commune de Montaulin a réalisé des travaux d'accessibilité de ses deux églises (à Daudes et Montaulin) de la mairie et de sa salle annexe.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 16 046 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 3 209 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Montceaux-les-Vaudes – Mise en accessibilité des toilettes de la mairie / salle des fêtes

La Commune de Montceaux-les-Vaudes a réalisé des travaux de mise en accessibilité des toilettes de la mairie et de la salle des fêtes.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 04 juin 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 5 752 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 1 150 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Prugny – Restauration de la toiture de l'église (tranche 1)

La Commune de Prugny a engagé des travaux partiels sur la toiture de l'église Saint-Nicolas.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 43 022 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides sont uniquement éligibles les dépenses liées à la couverture des églises hors charpente. Aussi, un fonds de concours d'un montant de 8 604 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Benoit-sur-Seine – Construction d'un mur d'enceinte (2<sup>ème</sup> tranche : côté gauche) du cimetière communal

La Commune de Saint-Benoit-sur-Seine souhaite construire un mur d'enceinte autour de son cimetière. Les travaux sont réalisés en deux tranches.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Pour cette deuxième tranche, l'assiette éligible du projet est estimée à 20 434 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 4 087 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Benoit-sur-Seine – Eclairage public

La Commune de Saint-Benoit-sur-Seine a mené des travaux de remplacement de l'installation de l'éclairage public.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 16 juillet 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 1 325 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 265 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.

### **Communes de 1 000 habitants à 2 000 habitants**

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Bouilly – Aménagement des abords du collège

La Commune de Bouilly souhaite réaliser des travaux d'aménagement des abords du collège et du gymnase.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 27 septembre 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 294 348 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, et conformément à la demande de la commune un fonds de concours d'un montant de 56 985 € est proposé, soit 19,36 % de l'assiette éligible.

- Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Sainte-Maure – Construction de locaux multi-soins

La Commune de Sainte-Maure souhaite la construction d'un bâtiment destiné aux professionnels de santé. Celui-ci situé en centre-bourg, à proximité des commerces, sera constitué de trois cabinets attenants et d'un quatrième local indépendant des autres.

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 14 juin 2019.

L'assiette éligible du projet est estimée à 291 795 € H.T.

Conformément aux règles du guide des aides, un fonds de concours d'un montant de 58 359 € est proposé, soit 20 % de l'assiette éligible.



## **2. Dispositif en faveur des quartiers du contrat de ville hors ANRU**

Par délibérations n° 20 du 12 octobre 2018 et n° 14 du 20 décembre 2018, le Conseil communautaire a adopté de nouvelles modalités de mise en œuvre du dispositif de cofinancement structurant en faveur des quartiers du contrat de ville hors ANRU pour lequel trois fiches ont été élaborées et intégrées au Guide des aides de Troyes Champagne Métropole (aide aux travaux de démolition de logements collectifs à destination des bailleurs, soutien aux équipements publics structurants et soutien aux espaces publics structurants à destination des communes).

- **Attribution d'un fonds de concours à la commune de Les Noës-près-Troyes – Construction d'une restauration extrascolaire et d'un centre de loisirs**

La commune de Les Noës-près-Troyes répondant à ce dispositif a déposé une demande de fonds de concours pour la construction d'un complexe regroupant une restauration scolaire accueillant également de la restauration extrascolaire et un centre de loisirs (pôles accueil, administratif, petits, grands et logistique). Ces constructions seront réalisées sur le terrain communal situé rue du Mont Saint-Loup.

Elles permettront d'accueillir en un seul lieu tous les enfants de 3 à 17 ans, de permettre aux parents de déposer et reprendre leurs enfants dans un même endroit, de rassembler les cantines maternelles et élémentaires, de rationaliser la gestion et frais de personnel et d'accueillir les enfants dans un bâtiment neuf, de plain-pied répondant aux différentes normes (accessibilité, écoconstruction, environnementales).

Une autorisation de démarrage anticipé a été accordée à compter du 16 juillet 2018.

L'assiette éligible du projet est estimée à 3 925 000 € HT.

Compte tenu de l'éligibilité de l'opération et de la complétude du dossier, il vous est proposé d'attribuer un fonds de concours à la commune de Les Noës-près-Troyes pour cette opération.

Afin de respecter le taux maximum de 80 % d'aides publiques tel que prévu par la réglementation en vigueur, mais par dérogation au Guide des aides qui impose en complément un autofinancement de 20%, Troyes Champagne Métropole apportera son soutien, à la Commune de Les Noës-près-Troyes, à hauteur de **373 668,20 €** représentant ainsi **12,35 %** du montant hors taxes des dépenses éligibles.

**Construction d'une restauration scolaire et d'un centre de loisirs  
plan de financement**

<b>FINANCEMENTS</b>	<b>CENTRE DE LOISIRS ET CANTINE</b>	<b>TAUX</b>	<b>% AIDE PUBLIQUE</b>
ETAT DSIL	684 470,30 €	22,63%	80,00%
ETAT DETR	761 861,50 €	25,18%	
Région (renouvellement urbain)	300 000,00 €	9,92%	
<b>TCM</b>	<b>373 668,20 €</b>	<b>12,35%</b>	
Département	300 000,00 €	9,92%	
<b>Commune</b>	<b>596 500,00 €</b>	<b>19,72%</b>	
<b>Participation CAF</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>0,28%</b>	
<b>Montant total des dépenses éligibles TCM (Montant total des dépenses présentées 3 025 000 €)</b>	<b>3 025 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>	

Dans un contexte de maîtrise et de bonne gestion budgétaire des crédits dédiés au dispositif en faveur des quartiers du contrat de ville hors ANRU, il est proposé d'attribuer un fonds de concours de **321 663,47 €** au titre de l'année 2020. Le reliquat de **52 004,73 €** sera proposé au vote du BP 2021.

La programmation budgétaire de ce fonds de concours s'établira de la façon suivante :

Année	Assiette éligible retenue	Fonds de concours proposés	Taux
2020	2 604 000 €	<b>321 663,47 €</b>	<b>12,35 %</b>
2021	421 000 €	<b>52 004,73 €</b>	<b>12,35 %</b>

Pour l'année 2020, les crédits nécessaires au versement des fonds de concours attribués au titre de ce dispositif s'élèvent à **321 663,47 €** et sont inscrits au chapitre 204 du Budget Primitif.

## Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER** au titre du dispositif de cofinancement structurant les fonds de concours dont les bénéficiaires, objets, montants et taux figurent en détail dans le tableau récapitulatif en annexe 1.
- **D'ATTRIBUER** au titre du dispositif de soutien aux équipements publics structurants les fonds de concours relatifs aux opérations approuvées sur deux exercices budgétaires et dont les bénéficiaires, objets, montants et taux figurent en détail dans le tableau récapitulatif en annexe 2.
- **D'ATTRIBUER**, au titre du dispositif en faveur des quartiers du contrat de ville hors ANRU, un fonds de concours au titre de la construction d'une restauration extrascolaire et d'un centre de loisirs dont le bénéficiaire, objets, montants et taux figurent en détail dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Proposition d'attribution de fonds de concours au titre du dispositif de cofinancement structurant en faveur des quartiers du contrat de ville hors ANRU Dispositif 2020											
Valeur d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Conseil communalitaire de	Total de l'opération			Programme 2020			Programme 2021		
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicités	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués
LES NOËS PRÈS TROYES	RESTAURATION EXTRA SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS		3 025 000,00 €	12,35%	373 003,20 €	2 504 000,00 €	12,35%	321 662,47 €	421 000,00 €	12,35%	52 004,73 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous documents administratifs, juridiques ou financiers en application du présent exposé.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

# Annexe 1

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération			Programme 2020		
			Auslets éligibles	Taux attribué	Fonds de concours sollicités	Auslets éligibles	Taux attribué	Fonds de concours attribués
<b>Communes de moins de 1 000 habitants</b>								
Comest	Travaux réduction vitesse	20/07/18	95 017 €	20%	19 033 €	95 017 €	20%	19 033 €
Courferanges	Salle multi-activités (phases 1 et 2)	15/01/18	299 897 €	20%	59 979 €	299 897 €	20%	59 979 €
Crésantignes	Travaux de couverture de l'église - 2ème tranche	01/10/19	48 954 €	20%	9 791 €	48 954 €	20%	9 791 €
Crésantignes	Rénovation du clocher de l'église	01/06/19	44 188 €	20%	8 838 €	44 188 €	20%	8 838 €
Crésantignes	Restauration de la toiture du lavoir	01/06/19	31 074 €	20%	6 215 €	31 074 €	20%	6 215 €
Crésantignes	Restauration de la toiture du préau de l'école	15/01/20	6 380 €	20%	1 276 €	6 380 €	20%	1 276 €
Dierrey-Saint-Pierre	Aménagement de l'accessibilité de l'Allée des Champs	01/03/19	51 063 €	20%	10 213 €	51 063 €	20%	10 213 €
Fontvannes	Mise aux normes du complexe sportif	01/01/19	394 522 €	20%	78 904 €	394 522 €	20%	78 904 €
Jeughy	Rénovation de la toiture de la mairie	01/09/19	24 859 €	20%	4 972 €	24 859 €	20%	4 972 €
Le Pavillon-Sainte-Julie	Eclairage public	15/09/18	19 154 €	20%	3 831 €	19 154 €	20%	3 831 €
Montaultin	Travaux de couverture de l'église de Daudes	01/12/19	23 906 €	20%	4 781 €	23 906 €	20%	4 781 €
Montaultin	Travaux d'accessibilité	01/06/19	16 046 €	20%	3 209 €	16 046 €	20%	3 209 €
Montceaux-les-Vaudes	Accessibilité des toilettes de la mairie et de la salle des fêtes	01/06/18	5 752 €	20%	1 150 €	5 752 €	20%	1 150 €
Pugny	Rénovation de la toiture de l'église Saint-Nicolas (tranche 1)	09/12/19	43 022 €	20%	8 604 €	43 022 €	20%	8 604 €
Saint-Benoît-sur-Seine	Construction du mur d'enceinte (côté gauche) du cimetière communal	01/07/19	20 434 €	20%	4 087 €	20 434 €	20%	4 087 €
Saint-Benoît-sur-Seine	Eclairage public	16/07/18	1 325 €	20%	265 €	1 325 €	20%	265 €
<b>Sous-total 1</b>								<b>225 118 €</b>

# Annexe 1 (suite)

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Date de démarrage anticipé	Total de l'opération			Programme 2020		
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicités	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués
<b>Communes de 1 000 à 2 000 habitants</b>								
Bouilly	Aménagement des abords du collège	27/07/19	274 348 €	19,36%	56 785 €	274 348 €	19,36%	56 785 €
Sainte-Maure	Construction de locaux multi-salins	14/06/19	231 775 €	20%	58 937 €	231 775 €	20%	58 937 €
			<b>Sous-total 2</b>			<b>115 344 €</b>		
			<b>TOTAL (1 + 2)</b>			<b>340 482 €</b>		

## Annexe 2

Rappel des fonds de concours attribués au titre du dispositif de cofinancement structurant en 2017 avec propositions d'attribution en 2020											
Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Conseil consultatoire du	Total de l'opération			Programme 2020			Programme 2017 (pour rappel)		
			Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours sollicités	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués	Assiette éligible	Taux attribué	Fonds de concours attribués
Asenay	Mise en accessibilité de la mairie et création d'une salle socio-culturelle	11/12/19	283 107 €	18,47%	52 300 €	223 992 €	18,47%	42 230 €	54 135 €	18,47%	10 000 €
Rozières-près-Troyes	Construction d'une maison médicale pluridisciplinaire	14/06/19	1 719 170 €	20%	343 834 €	959 585 €	20%	171 917 €	959 585 €	20%	171 917 €
Saint-Julien-les-Villas	Construction d'une maison médicale - Phase 2	11/12/19	1 326 513 €	20%	265 303 €	1 202 403 €	20%	243 481 €	124 110 €	20%	24 822 €
<b>Sous-total 3</b>								<b>454 698 €</b>			<b>206 739 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3)</b>									<b>795 140,00 €</b>		